

Attribution de temps

Je suis très inquiet de constater que les ministériels ont tendance à prendre cela à la légère et qu'ils font fi du Parlement en tant qu'institution ainsi que de la démocratie parlementaire telle que nous la connaissons.

Le député qui prononçait ces paroles était le député de Végréville, l'actuel vice-premier ministre et leader du gouvernement à la Chambre. Il l'a fait le 17 juin 1981, quand le gouvernement libéral a imposé la clôture à l'occasion du débat sur la constitution.

Heureusement que ce genre de projet de loi n'a pas été proposé quand Pasteur faisait ses expériences ou quand les Drs Banting et Best ont découvert l'insuline, ou quand Jonas Salk a mis au point le vaccin de la polio. Il est regrettable que les conservateurs dans leur hâte à privatiser se soient débarrassés d'une organisation qui était à la pointe mondiale de la recherche et du développement, de la fabrication et de la transformation des médicaments, les Laboratoires Connaught. Quand on regarde le bilan des conservateurs, on s'aperçoit qu'ils font de la surenchère sur tout ce dont ils se plaignaient quand les libéraux étaient au pouvoir. Je me demande de quoi peuvent bien se plaindre les députés de ce parti. En fait, ce sont mes amis conservateurs, y compris le député de Végréville et d'autres députés arrivés dans cet endroit après moi encore, qui m'ont donné un certain nombre de leçons sur l'opposition. Je pensais m'y connaître assez bien en matière d'opposition au gouvernement, mais les conservateurs m'en ont appris beaucoup. Quand il leur arrive quelque chose, tout d'un coup il y a quelque chose qui cloche dans le système. Le gouvernement aurait pu laisser les choses se dérouler normalement. Il a la prérogative d'imposer la clôture quand il le veut. C'est à lui ou aux députés de l'opposition d'en assumer les conséquences. Dans ce cas-ci, le gouvernement aurait pu avoir un dossier valable si l'opposition avait pris 12, 14 ou 20 jours de séance pour la deuxième lecture. Dans ce cas, il aurait bien pu avoir de très bonnes raisons d'imposer la clôture. Il aurait pu dire que cela suffisait, que tous les députés de l'opposition avaient pris la parole une ou deux fois, et qu'il n'en restait plus. Le gouvernement aurait eu d'excellentes justifications vis-à-vis du public canadien pour imposer la clôture.

• (1600)

Le gouvernement a imposé la clôture après quelques heures de débat à l'étape de la deuxième lecture. Mes collègues et moi-même avons d'excellentes raisons de faire tout ce que le Règlement nous permettait de faire pour l'empêcher de présenter une motion de clôture. Le gouvernement nous a signifié son intention d'imposer la clôture de façon à nous laisser deux autres jours de débat. Puis il a réduit cela à une seule journée. Quand nous avons su ce qui se préparait, que pouvions-nous faire d'autre? Nous allions, bien sûr, prendre tous les moyens que le Président jugerait réglementaires pour empêcher le gouvernement de faire adopter cette loi. Ce sont des méthodes tout à fait normales.

De quoi se plaint le parti conservateur? Ce genre de tactique a été utilisée un nombre incalculable de fois depuis mon élection, en 1968. Les députés conservateurs y ont eu recours de

façon parfaitement légitime, conformément au Règlement du Parlement et à leur propre politique. Quand on pense que cette motion a été proposée par le vice-premier ministre (M. Mazankowski), un député qui a fait des discours à plusieurs reprises lorsque la clôture a été imposée.

Pour terminer, je voudrais citer une dernière fois le député de Végréville qui a proposé la motion de clôture d'aujourd'hui. Il a dit:

Si nous croyons en la démocratie parlementaire et au droit à la liberté de parole, nous devons alors sûrement veiller à ce que les droits et privilèges du Parlement soient toujours protégés. Ces droits et privilèges sont sacrés.

Après tout, le Parlement est la base indispensable de nos libertés essentielles et dire qu'il vaudrait mieux pour nous qu'il n'existe pas m'effraie. J'ai constaté au cours de mes treize années ici, une certaine érosion des droits et privilèges des députés. Nos droits, privilèges et pouvoirs de députés, quels qu'ils soient, nous viennent de cette institution et cela me désolait de les voir davantage minés.

La motion de clôture d'aujourd'hui n'est qu'une façon de plus de mépriser et de saper l'esprit et les privilèges de cette institution. A mon sens, la fin du débat parlementaire marque le commencement de la tyrannie.

Le député qui a présenté aujourd'hui cette motion a tenu ces propos le 17 juillet 1981. Je ne le qualifierai pas d'hypocrite, car ce serait antiparlementaire. Si je me souviens bien, l'opposition de l'époque, tous les Canadiens et les médias ont approuvé ces déclarations du député de Végréville.

Puis-je dire au député de Bruce—Grey (M. Gurbin) à propos de ses observations concernant les médicaments et les ordonnances qu'il devrait faire le compte des dizaines de milliers d'ordonnances pour lesquelles il n'existe pas de médicaments de remplacement? Autrement dit, les régimes d'assurance-médicaments des provinces devront payer plus cher les médicaments brevetés et c'est une autre des raisons pour lesquelles nous devons examiner ce projet de loi pendant plusieurs jours encore.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La motion que le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a proposée, appuyé par le député de Regina—Est (M. de Jong) est recevable.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald)—La santé—On demande d'interdire la publicité sur les cigarettes—La requête d'une association de médecins; le député de Westmorland—Kent (M. Robichaud)—Les chemins de fer—Le sort de 551 employés du CN à Moncton—Le nombre des emplois conservés à Moncton; le député de York—Ouest (M. Marchi)—Les réfugiés—L'expulsion par les États-Unis d'un étudiant iranien—On demande l'intervention du Canada.